



IQRDJ

INSTITUT QUÉBÉCOIS
DE RÉFORME DU DROIT
ET DE LA JUSTICE

PRIX MARC-ANDRÉ-BÉDARD DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE (IQRDJ)

Le Prix Marc-André-Bédard de l'IQRDJ (ci-après le « Prix ») honore une personnalité marquante québécoise dont l'engagement ou l'œuvre ont favorisé des réformes législatives en faveur de l'inclusion sociale et l'innovation juridique dans le cadre d'actions caractérisées par leur courage et leur détermination.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le Prix Marc-André-Bédard de l'IQRDJ est attribué sur une base biannuelle par un comité formé d'un représentant de la Famille Bédard, d'un membre issu du domaine législatif, d'un membre issu du milieu académique (professeur ou étudiant), d'un membre issu de la magistrature et d'un membre de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ). Le remplacement des membres est, en fonction du besoin, assuré par cooptation.

Le comité établit ou réévalue à chaque édition les critères d'attribution du Prix de manière à cerner le profil des candidatures attendues, dans le respect des objectifs du Prix. Il est maître de sa procédure. Le comité d'attribution se réserve le droit, pour une année donnée, de ne pas décerner le Prix. L'IQRDJ, assure l'administration du prix. L'IQRDJ établit, avec l'aide du Comité d'attribution, les initiatives nécessaires au financement du prix et la liste des contributeurs susceptibles d'assurer son financement. L'IQRDJ assurera la réception des candidatures, le soutien des activités du Comité d'attribution et le suivi de ses décisions.

Le récipiendaire du Prix est annoncé en septembre de la même année. La réception du Prix est effectuée dans le cadre d'un événement public.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les candidatures doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir une expertise en droit ou dans toute discipline connexe (professionnels, universitaires, etc.);
- Avoir contribué significativement à des réformes du droit et de la justice au Québec, en particulier en matière d'inclusion sociale ou d'innovation juridique; et
- S'être démarqué par son engagement social.

NATURE DU PRIX

Le Prix d'une valeur de 25 000 \$ est attribué au récipiendaire, qui doit désigner à quel organisme communautaire, social ou juridique il propose de le voir versé, en son nom.

PROCÉDURE ET DOCUMENTS À FOURNIR

Des personnes, des groupes et des organismes peuvent proposer une candidature. Toute candidature doit être autorisée par la personne candidate et être accompagnée des pièces requises. Les candidat.e.s devront faire parvenir un curriculum vitae (maximum 5 pages), une lettre de motivation ainsi que tout autre document pertinent à l'évaluation de leur candidature, au plus tard le 30 juin à 17h.

Les candidatures doivent être acheminées à Me Alexandra Pasca, directrice générale | alexandra.pasca@iqrdj.ca

BIOGRAPHIE DE MARC-ANDRÉ BÉDARD

Le Prix s'inscrit dans la continuité de la vie et de la carrière de Marc-André Bédard, juriste éminent du Saguenay Lac St-Jean, et ministre de la Justice de 1976 à 1984. Lorsque le Parti Québécois prend le pouvoir en 1976, monsieur René Lévesque lui confie le poste de Ministre de la Justice responsable de l'Administration de la justice et de la Gestion de la Police et des Prisons. Membre du Comité des priorités, il assume également la présidence du Comité de législation du gouvernement du Québec. Au cours de ses mandats, à l'écoute des revendications de droits nourries par les changements importants de mentalité de l'époque, il procédera à des réformes majeures inspirées par l'égalité et la nécessité d'adapter les lois à l'évolution de la société. En matière de droits et libertés de la personne, il modifiera la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y ajouter une interdiction de discrimination fondée sur le handicap, renforçant ainsi les mesures de protection existantes et menant au développement de programmes d'accès à l'égalité. Afin de répondre aux revendications des femmes, il ajoutera une interdiction de discrimination fondée sur la grossesse, étape importante dans leur longue bataille pour leur droit à l'égalité. Finalement, il défendra avec succès une proposition pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, ce qui ultimement fera du Québec la première juridiction au Canada et l'une des premières en Amérique du Nord à enchâsser une telle protection juridique.

Marc-André Bédard aura aussi contribué de façon majeure à la modernisation du droit de la famille afin d'y instaurer l'égalité juridique des conjoints dans le mariage. De longs travaux et auditions avec ses collaborateurs et la population lui permettent de piloter une réforme qui signera la fin de l'autorité paternelle et inclura d'importantes mesures telles que la prestation compensatoire et la fin de l'existence du concept d'illégitimité des enfants en raison de leur naissance. De plus, alors que le débat sur la criminalisation de l'avortement fait rage et que trois procès ont conduit à des acquittements par jury, il décide de mettre fin aux poursuites criminelles dans les dossiers d'avortement, s'agissant désormais pour lui d'une question d'évolution sociale concernant le droit des femmes de mettre fin à leur grossesse. En ce sens, il a été un acteur clé en faisant du Québec la première juridiction à permettre aux femmes le libre choix sur leur corps.

En matière pénale, il fait adopter la première loi sur les travaux communautaires, dont l'esprit est de favoriser la réinsertion et la réhabilitation. L'implication des premières nations au sein de la Police font également partis de ses préoccupations; à ce titre il crée en 1979 le premier Programme de police autochtone afin de permettre aux premiers agents cris de s'impliquer dans leur communauté.

Marc-André Bédard juge également important de dépolitiser le milieu judiciaire. Il réforme le processus de nomination des juges et crée le Conseil de la magistrature du Québec, où il s'assure de la représentation du public. Il mettra fin à la nomination à vie des juges en chef.

Pour son œuvre de modernisation de la justice québécoise, il reçoit en 2007 la distinction d'Avocat émérite du Barreau du Québec et, en 2013, il est fait officier de l'Ordre national du Québec.